

CHARTE

« VILLE - HANDICAP »

de la Ville de Chartres

PREAMBULE

Cette charte s'inscrit dans le prolongement de la loi fondatrice du 30 juin 1975. Puis, dans le droit fil de la priorité fixée par le Président de la République, elle s'inspire de l'exposé des motifs du projet de loi présenté par Madame MONTCHAMP, Secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées.

Dans le cadre de la politique menée par la Ville de Chartres en direction des personnes en situation de handicap, la municipalité a souhaité rencontrer les différents représentants d'associations de personnes en situation de handicap.

Tout au long de l'année 2003 et début de l'année 2004, des réunions de travail ont permis d'évaluer les attentes et les besoins des personnes en situation de handicap exprimés par les représentants des associations.

Ce travail a abouti à la formalisation d'un document : la Charte « Ville - Handicap ».

Cette charte, fondée sur la solidarité, doit constituer la base de notre action quotidienne et l'inspiration de nos engagements à venir.

La Charte vise à promouvoir l'intégration dans la cité de toutes personnes en situation de handicap en améliorant leur autonomie par des actions concertées entres les associations et la Ville de Chartres.

Les signataires de la Charte s'engagent à travailler ensemble dans l'objectif commun de mieux vivre ensemble.

Pour y parvenir, la Ville de Chartres s'engage à soutenir les efforts tout en respectant les attributions qui lui incombent.

La Ville de Chartres entend garantir aux personnes en situation de handicap, le droit d'exercer leur citoyenneté et leur assurer une vie quotidienne plus autonome et plus solidaire.

La Ville de Chartres s'engage à changer l'image du handicap :

- Soutenir les campagnes de sensibilisation aux différents handicaps auprès de la population.
- Favoriser les campagnes d'information

La Ville de Chartres s'engage en collaboration avec les associations de personnes en situation de handicap et les institutions dans une action globale d'insertion dans la vie sociale en développant et/ou en soutenant :

le droit à l'information

Depuis mars 2003, mise en place d'un référent handicap accueillant toutes personnes en situation de handicap et leurs familles au Centre Communal d'Action Sociale.

Intégration des coordonnées des associations dans le site Internet de la Ville de Chartres pour l'année 2005

Réalisation d'un guide par le référent handicap avec la collaboration des représentants d'associations.

Mise en place de panneaux d'informations.

/- l'éducation

Continuer à garantir l'accueil d'enfants présentant des handicaps dans toutes les structures éducatives, scolaires et péri-scolaires: crèches, halte-garderies, écoles, restauration scolaire, centres de loisirs, centre de vacances...

Favoriser la scolarité des enfants dans des classes ordinaires.

Sensibiliser les personnels et les accompagnateurs du secteur scolaire aux différents handicaps.

Améliorer l'accessibilité de tous les lieux fréquentés par les enfants. Solliciter le personnel nécessaire auprès des institutions compétentes.

<u>l'accès au logement</u>

Elargir les prestations de maintien à domicile à l'ensemble des personnes en perte d'autonomie.

Soutenir le développement d'emplois de proximité.

Faciliter le maintien à domicile en collaboration avec les différentes institutions pour la prise en charge des aides techniques.

Continuer la politique d'adaptation et de mise à disposition de logements du parc locatif en collaboration avec Chartres Habitat.

S'assurer, lors de toute construction de programmes de logements neufs, du respect des normes obligatoires pour les personnes en situation de handicap.

/ l'accès au monde du travail

Développer l'emploi des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire et au sein des services de la Ville de Chartres.

Mobiliser les entreprises publiques et privées, les partenaires sociaux dans un véritable réseau d'accès à l'emploi.

- <u>l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs</u>

Sensibiliser et former le personnel à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Développer et faciliter la participation des personnes en situation de handicap aux activités culturelles, artistiques, sportives en partenariat avec les services de la Ville, les institutions et associations spécialisées. Favoriser l'expression culturelle des personnes en situation de handicap. Veiller aux normes d'accessibilité et aux conditions d'accueil.

l'accès aux établissements recevant du public

Concertation avec les représentants d'association sur la réglementation en matière d'accessibilité dans tous les établissements neufs ou réhabilités. Respecter et faire respecter les obligations légales et réglementaires d'accessibilité pour toute construction neuve.

Informer et sensibiliser les commerçants à l'accès de leurs magasins.

Faire respecter et développer les emplacements de stationnement réservé. Favoriser un travail commun entre les services techniques de la Ville et l représentants d'association de personnes en situation de handicap. Promouvoir et développer l'accessibilité des transports en commun

La Ville de Chartres s'engage dans un partenariat actif :

- en associant aux efforts d'adaptation de la Ville, les représentants d'associations, l partenaires institutionnels.
- en organisant des rencontres régulières permettant les échanges et le parta d'informations à raison de deux réunions par an au minimum.

Chartres, le 4 novembre 200

Monsieur le Député-Maire Jean-Pierre GORGES

Les Associations

« Voir Ensemble »

Président

Jean MONCHATRE

1 muleit

« Les Enfants des Carnutes »

Présidente

Sophie TOUDY-CLEMENT

« Les Papillons Blancs »

Président

Dr Philippe BESNIER

« Association des Paralysés de France »

Déléguée Départementale Gyslaine JARDMKOWSKI « Association Française contre la Myopathie »

Délégué Départemental

Jackie DIEU

« Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux »

Président

Guy FIAND

« Elan 28 »

Président

Guy LE LOUET

Van

PAGE 4

« Traitement et Amélioration des Dysphasies de Développement »

Président

Jean-Claude BLANCHARD

« Mobile en Ville » Représentante Départementale Claire THIBAULT

« Vivre et Renaître dans la Cité »

Président

Raymond DIARD

« Anaïs Espoir et Vie »

Représentant Local Gilles LEBRAS

« André Beulé »

Présidente Madame GOUBY

« Autisme d'Eure et Loir »

Président Philippe MOULIN « Chartres Handisport et Loisirs »

pour Jean-Marie MASSIE le Via - presi

« Groupe d'Etude pour l'Insertion Sociale des enfants Trisomiques 21 »

Présidente

Pascaline GRANGIER

« Association des Familles de Traumatisés Crâniens »

Présidente

Colette RICHARD

« Collectif Handicap 28 »

Présidente Odile GOMBERT

« Association vers l'Autonomie »

Président

Vincent VERRIER

« Handiscol »

Déléguée Départementale

Claire ARCHTAL